



1373, Route du Plateau - 47340 St Antoine de Ficalba - France - Tél. : +33 (0)5.53.41.55.80

www.dalby.fr

Siret 381 743 194 00015 - APE 2920Z

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour effets de régir les rapports qui s'établissent entre la société BENNES DALBY, ci-après appelée "le vendeur", et le client appelé "l'acheteur", à l'occasion de la vente de matériels, neufs, de matériels d'occasions, de pièces de rechange et de services.

Le fait par l'acheteur de passer commande au vendeur implique l'acceptation expresse des présentes conditions générales de vente dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Toute clause particulière ou générale, contraire ou différente de l'une des conditions particulières ou générales des présentes conditions qui pourraient figurer dans tout document émanant de l'acheteur et notamment dans ses conditions générales d'achat et non expressément acceptée par le vendeur, est déclarée inopposable au vendeur.

Seuls les documents émanant de sa direction générale sont de nature à engager la responsabilité du vendeur.

En cas de relations commerciales régulières, il est reconnu que celles-ci constituent un ensemble contractuel unique entre le vendeur et l'acheteur, les créances en résultant étant en conséquence connexes entre elles.

Il y a prévalence de la langue française sur toute traduction en langues étrangères des présentes conditions générales.

### ARTICLE 1 • ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse, en cas de contestation ou de litige, et quelle que soit la nature et le quantum de ceux-ci, le Tribunal de Commerce d'Agen sera le seul compétent pour avoir à connaître des contestations pouvant intervenir à l'occasion des relations entre le vendeur et l'acheteur, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

### ARTICLE 2 • COMMANDES

La commande, qui constitue un engagement ferme et irrévocable d'achat, ne sera acceptée à l'égard de l'acheteur qu'après confirmation écrite de celle-ci par la direction du vendeur. La commande doit comporter les désignations et quantités des biens ou services commandés, ainsi que les éléments de prix et le lieu de livraison des biens ou services.

### ARTICLE 3 • PRIX

Les prix s'entendent pour matériels non emballés. Le prix facturé sera celui figurant sur l'accusé de réception de commande sauf si la livraison intervient, du fait de l'acheteur, plus de trente jours après l'avis de mise à disposition qui lui aura été adressé, dans ce cas, le prix de référence pour la facturation sera augmenté des frais correspondants (1,5% par mois). Sauf stipulation contraire, le prix s'entend "Départ", à savoir à l'usine du vendeur (47340 St Antoine de Ficalba). Le vendeur n'est pas responsable du chargement des marchandises dans le véhicule fourni par l'acheteur ni du dédouanement à l'exportation de la marchandise.

### ARTICLE 4 • PAIEMENT

- Les conditions générales de paiement sont :
  - 30% d'acompte à la commande
  - 70% à la date de mise à disposition du matériel en nos usines, et ce même en cas de non enlèvement par l'acheteur
- Aucune retenue sur les paiements, aucune déduction sur les montants des factures, motivée ou non, n'est admise.
- Quelque soit le cas de figure, les termes de paiement convenus lors de la confirmation de commande ne peuvent être retardés pour quelque cause que ce soit, même en cas de litige.
- Toute somme retenue, déduite ou non payée à l'échéance convenue, produira de plein droit, sans mise en demeure ni réclamation de la part du vendeur, des intérêts calculés au taux de 1,5% par mois et ce à dater du jour de l'échéance des sommes dues, sans que cette clause ne nuise à l'exigibilité de la dette.
- Dans le cas de facturation impayée, les frais d'agios et de recouvrement seront à la charge de l'acheteur.
- Les traites ou tout autre titre créant une obligation de paiement ne constituent pas un paiement au sens des présentes conditions générales.
- Toute dégradation du crédit de l'acheteur pourra, à tout moment, justifier la fixation d'un plafond au découvert de l'acheteur, l'exigence de certains délais de paiement, d'un règlement comptant ou de certaines garanties.

### ARTICLE 5 • LIVRAISON

- Les dates de livraison mentionnées sur nos accusés de réception de commande sont toujours données à titre indicatif.
- Aucun retard de livraison ne peut constituer une clause de résiliation de la commande ni ouvrir droit à des dommages et intérêts.
- Le vendeur se réserve un délai supplémentaire de trois mois pour livrer au delà de la date définie dans l'accusé de réception de la commande. Sont suspensifs de ce délai, les cas imprévus entraînant un arrêt ou une suspension de travail dans les usines de fabrication des matériels ou dans celles des fournisseurs et sous-traitants, notamment les cas suivants: mobilisation, guerre civile ou étrangère, épidémie, interruption de travail ou de transport, pénurie de matière première, incendie, accident de matériel ou tous autres cas analogues, plus tout événement indépendant de notre volonté. Passé ce délai, l'acheteur aura la faculté de résilier la commande; le vendeur se verra en pareil cas, tenu de rembourser l'acompte, augmenté de l'intérêt prévu par la loi en la matière.

4. Les matériels livrés sont sous la responsabilité et la garde de l'acheteur ou de tout mandataire délégué par lui, dès qu'ils quittent les locaux où la livraison a lieu. Dans le cas où le matériel est mis à disposition en usine et non enlevé par le client, la responsabilité et la garde incombent pleinement à l'acheteur, ainsi que l'ensemble des conséquences directes et indirectes liées à l'immobilisation du matériel contre le gré du vendeur.

5. L'acheteur doit prendre livraison du matériel dans les dix jours qui suivent l'avis de mise à disposition. Passé ce délai, le vendeur aura la faculté de :

- Mettre en demeure l'acheteur de prendre livraison et de payer le prix
- De disposer du matériel commandé en faveur d'un autre client, auquel cas la livraison sera reportée à une date ultérieure, selon les possibilités du constructeur.
- De considérer le contrat résilié de plein droit et de conserver l'acompte versé par l'acheteur comme indemnité forfaitaire de résiliation.

### ARTICLE 6 • EXPEDITIONS, AVARIES DE TRANSPORT

Nos produits voyagent aux risques et périls du destinataire. Il est donc recommandé à l'acheteur de ne donner décharge au dernier transporteur qu'après s'être assuré que l'envoi est complet et en parfait état. En cas d'avarie, manquants, et autres, il appartient au destinataire d'émettre des réserves précises et motivées sur le bordereau de transport et d'adresser ses réclamations par lettre recommandée au dernier transporteur et de nous en aviser également par écrit dans un délai de trois jours à compter de la date de réception. La responsabilité du vendeur ne saurait être mise en cause pour toutes dégradations ou altérations de qualité relevant du fait du transport.

### ARTICLE 7 • RESILIATION DE LA COMMANDE

Strictement et uniquement en cas de dépassement de délai de livraison défini à l'article 5, l'acheteur aura la faculté de résilier sa commande, sous réserve de l'application des autres dispositions ci-dessus et ci-après désignées. En aucun cas, les modalités de financement afférentes à l'acheteur ne sauraient être opposables au vendeur, l'acheteur en fait son affaire personnelle, les éléments de financement étant totalement indépendants et extérieurs aux présentes conditions générales de vente.

### ARTICLE 8 • RESERVE DE PROPRIETE

Toutes commandes en provenance d'un même acheteur sont considérées comme faisant un tout en vue de l'application des règles suivantes.

- Par application de la loi n°80-335 du 12 mai 1980, le vendeur se réserve expressément la propriété du matériel, jusqu'au paiement définitif et intégral de son prix en principal et en intérêts.
- L'acheteur supporte la charge des risques de perte, vol ou destruction de celui-ci dès la livraison.
- L'acheteur s'interdit de revendre le matériel ou de le grever à l'égard d'un tiers, et ce jusqu'à parfait paiement. Il autorise le vendeur à inscrire un gage sur le matériel acheté à hauteur de son prix de vente, gage qui sera levé dès paiement complet du prix.
- Le vendeur se réserve également le droit de revendiquer entre les mains de son débiteur tombé en règlement judiciaire ou en liquidation des biens, les marchandises livrées mais non encore intégralement payées selon les dispositions de l'article A 121 de la loi du 28 janvier 1985 sur les procédures collectives.

### ARTICLE 9 • MATERIELS

Les spécifications, plans, notices ou documentations des matériels joints à un devis peuvent évoluer sans préavis et ce dans un souci d'adaptation et d'amélioration continue de ces derniers.

En cas de modification survenant sur les matériels produits par le vendeur, celui-ci ne sera en aucun cas tenu d'apporter une quelconque modification aux matériels de même type précédemment livrés ou commandés par l'acheteur.

### ARTICLE 10 • GARANTIES

Les matériels livrés par le vendeur sont garantis indépendamment de la garantie légale contre tous les défauts de matière et de construction suivant les conditions générales de garantie de BENNES DALBY auxquelles il convient de se référer.

### ARTICLE 11 • PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service financier (tél. 05 53 41 55 80) pour établir les factures et assurer le suivi commercial et financier. La base légale du traitement est le Code de commerce : article L441-9 et le Code général des impôts : articles 289-0 et 289. Les données sont conservées pendant 10 ans (selon Article L123-22 du Code du Commerce). Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Responsable RH (tél. 05 53 41 55 80). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

### ARTICLE 12 • LOI APPLICABLE

La loi applicable est la loi française.